

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 9 novembre 2020

Présents

M. Jérôme BANSARD, Maire
Mme Béatrice GRANGE-LECOMTE, 1^{ère} Adjoint ; M. Jean-François MOREL, 2^{ème} Adjoint ;
Mme Mélanie HERVE ; M. Samuel HAREL (à partir de 19h25)
Mme Dominique CLERGET ;
M. Alain GAYET ; M. Eric WETTERWALD-VERMUGHEN ;
M. Marc CHAZELLE ; Mme Elisabeth SAUTY de CHALON ;
M. Jean-Jacques CAMPION

Absents excusés

M. Samuel HAREL (donne pouvoir à M. Jérôme BANSARD jusqu'à son arrivée à 19h25)

* * * * *

La séance est ouverte à 18 heures par M. Jérôme BANSARD, Maire de Beuvron-en-Auge, après qu'il a été constaté que le quorum était atteint

Le Conseil municipal

Désigne à l'unanimité M. Jean-François MOREL comme secrétaire de séance

Accepte à l'unanimité que la séance se déroule à huis clos, en raison du risque réel de trouble à l'ordre public au titre de la santé publique, dans le contexte sanitaire actuel

Observe une minute de silence à la mémoire de Samuel Paty et des victimes de l'attentat de Nice, après avoir entendu une déclaration de M. Jérôme BANSARD

Adopte à l'unanimité le Compte-rendu de la séance du 14 septembre 2020

Adopte à l'unanimité le recours à la procédure d'urgence pour l'examen de 2 projets de délibération : Budget communal - virement de crédit au sein de la Section d'investissement. Remise sur loyer du local appartenant à la Commune pour le Café-Pressé-Tabac-PMU (7, rue des Haras)

Adopte à l'unanimité la délibération par laquelle la Commune de Beuvron-en-Auge s'oppose au transfert au 1^{er} janvier 2021 de la compétence PLU à la Communauté de communes Normandie-Cabourg-Pays d'Auge, considérant qu'à ce jour, aucun projet de territoire n'a pu être élaboré à l'échelon intercommunal, traduisant les différentes orientations communautaires en matière de développement et de politiques de l'habitat ; et qu'il est indispensable que ce projet de territoire soit élaboré en concertation entre toutes les Communes membres, préalablement à l'éventuel transfert de la compétence PLU à la Communauté de communes

Décide de reporter l'examen du projet de délibération portant sur la subvention au Comité des fêtes de Beuvron-en-Auge, après avoir pris acte de la création de cette association ; la délibération sera soumise au Conseil municipal pour prendre effet sur l'exercice budgétaire 2021

Décide, après en avoir débattu, de reporter l'examen du projet de délibération portant sur la prise en charge par la Commune des dépenses d'électricité de l'Eglise et de la Chapelle de Clermont, le temps pour la Commune et la paroisse d'élaborer un projet de convention qui sera soumis à une prochaine séance du Conseil

Adopte à l'unanimité la délibération par laquelle la Commune de Beuvron-en-Auge demande l'octroi d'un fonds de concours à la Communauté de Communes Normandie-Cabourg-Pays d'Auge, au titre du financement des travaux de rénovation et de réaménagement de la place Michel Vermughen, et correspondant à la réfection des trottoirs, à hauteur de 19 440 €

Désigne, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations, Mme Mélanie HERVE comme membre titulaire de la Commission de contrôle des listes électorales, et Mme Dominique CLERGET comme membre suppléant

Prend acte qu'une étude va être entreprise pour des aménagements de sécurité de l'entrée nord de Beuvron. Des contacts seront pris, dans un premier temps, avec le Cabinet Craquelin, qui a réalisé la maîtrise d'oeuvre du réaménagement de la place Michel Vermughen. Le Conseil municipal sera ensuite saisi pour décider du lancement de cette étude et de la société qui la réalisera

Débat de la position de la Commune sur les propositions concernant Beuvron dans l'étude de zonage d'assainissement des eaux usées à l'échelle communautaire, sur laquelle le Maire devra ensuite donner son avis

Adopte à l'unanimité, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations, la délibération portant détermination et composition des Commissions municipales, et modifiant la délibération du 10 juillet 2020 :

Détermination des Commissions municipales :

- Urbanisme
- Vie sociale et Relations avec les habitants
- Développement durable
- Bâtiments communaux
- Sécurité et Voirie
- Propreté et Embellissement du village
- Eau et Assainissement
- Vie économique et touristique
- Animation de la vie locale
- Service public et Ruralité
- Communication

Composition des Commissions municipales :

- Urbanisme : Béatrice Lecomte ; Mélanie Hervé
- Vie sociale et Relations avec les habitants : Dominique Clerget
- Développement durable : Jean-François Morel ; Elisabeth Sauty de Chalon
- Bâtiments communaux : Samuel Harel ; Eric Wetterwald-Vermughen
- Sécurité et Voirie : Alain Gayet ; Samuel Harel
- Propreté et Embellissement du village : Jérôme Bansard ; Jean-Jacques Campion
- Eau et Assainissement : Alain Gayet ; Eric Wetterwald-Vermughen
- Vie économique et touristique : Jean-François Morel ; Jean-Jacques Campion
- Animation de la vie locale : Marc Chazelle ; Dominique Clerget
- Service public et Ruralité : Béatrice Lecomte ; Marc Chazelle
- Communication : Dominique Clerget ; Marc Chazelle ; Elisabeth Sauty de Chalon ;
Mélanie Hervé

Adjoint(s) au Maire référant(s) pour chaque Commission :

- Urbanisme : Béatrice Lecomte
- Vie sociale et Relations avec les habitants : Béatrice Lecomte
- Développement durable : Jean-François Morel
- Bâtiments communaux : Jérôme Bansard
- Sécurité et Voirie : Jean-François Morel
- Propreté et Embellissement du village : Jérôme Bansard

- Eau et Assainissement : Jérôme Bansard
- Vie économique et touristique : Jean-François Morel
- Animation de la vie locale : Béatrice Lecomte
- Service public et Ruralité : Béatrice Lecomte
- Communication : Béatrice Lecomte ; Jean-François Morel

Adopte à l'unanimité le projet de délibération relatif au changement du tableau électrique du restaurant Le Pavé d'Auge. Parmi les 2 devis présentés, celui de l'entreprise GB Elec est retenu, pour un montant de 7 638,90 € TTC. M. Jérôme Bansard ne prend pas part au débat et au vote sur ce projet de délibération

Adopte à l'unanimité la délibération portant remboursement des arrhes versées (145 €) par Mme Jessie Levert pour la réservation de la Salle des fêtes prévue le 31 octobre

Prend acte de l'arrivée de M. Samuel HAREL à 19h25

Adopte à l'unanimité le principe de l'engagement d'un devis de l'entreprise GB Elec concernant des remplacements électriques de la Chapelle de Clermont (pour un montant de 423,16 € TTC)

Adopte à l'unanimité le principe de l'engagement d'un devis de l'entreprise GB Elec concernant des remplacements électriques de l'Eglise (pour un montant de 2 434,55 € TTC)

Adopte à l'unanimité le principe de l'engagement d'un devis de l'entreprise Michel Vigan relatif à la toiture de la sacristie de l'Eglise et de la Halle (pour un montant de 939 € TTC)

Décide de surseoir à valider le devis pour le changement d'ardoises sur le clocher de l'Eglise, dans l'attente du choix de la solution technique qui sera adoptée

Adopte à l'unanimité la délibération portant virement, au sein de la section d'investissement du budget communal, d'un crédit de 28 200 € pour abonder le chapitre 21, de l'article 678 ("*Autres charges exceptionnelles*") vers les articles 2151 ("*Réseaux de voirie*"), pour 25 000 € afin de solder l'opération Coeur de Bourg, et 2183 ("*Matériel de bureau et matériel informatique*"), pour 3 200 € afin de renouveler les ordinateurs de la Mairie

Adopte à l'unanimité la délibération octroyant une remise d'un mois de loyer pour le local appartenant à la Commune pour le Café-Presse-Tabac-PMU, pour tenir compte des difficultés particulières qu'il a rencontrées du fait des travaux, et notamment de la réalisation de travaux complémentaires, sur la partie de la RD 49 allant de la place Michel Vermughen jusqu'au Haras de Saint-Louvent, qui a obligé à la fermeture complète de cette voie pendant plusieurs semaines

Prend connaissance et débat des questions diverses et informations suivantes :

- Etude sur l'état du clocher de l'Eglise
- Demande de M. Pasquero de reprendre l'exploitation de l'herbage appartenant à la Commune, à l'angle de l'avenue d'Harcourt et du chemin du Vieux-Château, dans le cas où M. Charles de la Brière qui y détient un bail rural cesserait de l'exploiter
- Report d'un mois de la date de résiliation du bail de Mme Stéphanie Bernart et M. Gil Dantas-Lima (locataires de la Commune 8 Esplanade de Woolsery), initialement prévue au 30 novembre 2020 par délibération du 14 septembre 2020
- Compte-rendu par Mme Béatrice GRANGE-LECOMTE de l'Assemblée générale des Plus beaux Villages de France
- Cadeaux de fin d'année : la situation sanitaire empêchant la tenue des traditionnelles animations de fin d'année, du jus de pomme (pasteurisé par poche de 3 litres) pressé à partir des vergers communaux et du pain d'épices préparés par les conseillers municipaux, seront offerts et distribués à tous les habitants de la Commune. De même, pour les personnes de plus de 65 ans, et puisque le repas de fin d'année des Anciens ne pourra avoir lieu cette année, un colis gourmand sera préparé et offert par la Municipalité

La séance est levée à 20h20

Jérôme BANSARD

Maire de Beuvron-en-Auge